



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Care International, International Center for Research on Women, International Rescue Committee, Inc., Overseas Development Institute, Pathfinder International, Plan International (Royaume-Uni), Save the Children International, World Association of Girl Guides and Girl Scouts et World Vision International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nous, Care International, International Center for Research on Women, International Rescue Committee, Inc., Overseas Development Institute, Pathfinder International, Plan International (Royaume-Uni), Save the Children International, World Association of Girl Guides and Girl Scouts et World Vision (Royaume-Uni), toutes accréditées auprès du Conseil économique et social, demandons aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations de la société civile de mettre l'accent sur les besoins spécifiques des adolescents et des adolescentes en milieu rural et en milieu urbain.

L'adolescence est pour les jeunes une période décisive, pendant laquelle ils acquièrent des connaissances et des compétences et se préparent à devenir des adultes en bonne santé et maîtres de leur destin. Cependant, à cette période, les normes sociales fondées sur le genre prennent beaucoup d'importance et les filles sont plus souvent confrontées à la violence et à la discrimination et leur mobilité, leur comportement et leur accès aux informations et aux services sont de plus en plus restreints.

Pour ne laisser personne de côté, il est essentiel de s'attaquer aux risques auxquels sont confrontés les adolescents. Ces derniers, y compris les adolescents handicapés, issus de minorités ethniques, déplacés et réfugiés, les filles mariées, les filles mères et les adolescents vivant dans des implantations sauvages, des bidonvilles ou des zones rurales reculées, ont besoin de solutions adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent.

Les études menées dans le cadre du programme Gender and Adolescence: Global Evidence, auquel toutes nos organisations participent, ont montré que les projets qui répondent systématiquement aux besoins spécifiques des adolescents et sont élaborés avec eux peuvent accélérer la lutte contre les effets de la pauvreté, des inégalités et de la discrimination.

Nous demandons aux États Membres, à l'ONU et aux organisations de la société civile d'adopter une approche globale fondée sur les droits de l'ensemble de la population et de l'ensemble des adolescents et de nous aider à :

1. Investir dans l'éducation et l'apprentissage, en particulier l'accès et la qualité de l'enseignement, le passage à l'enseignement secondaire et son achèvement.
2. Protéger l'intégrité physique des adolescents et les mettre à l'abri de la violence, notamment en luttant contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, les pratiques traditionnelles néfastes, la violence sexuelle, l'exploitation et les mauvais traitements.
3. Améliorer tous les domaines de la santé des adolescents, y compris la nutrition et l'accès à tous les services de santé sexuelle et procréative.
4. Promouvoir le bien-être psychosocial et la résilience des adolescents, notamment en répondant aux besoins en matière de santé mentale.
5. Encourager les adolescents à s'exprimer et à agir, pour qu'ils puissent participer réellement aux décisions des ménages, des écoles et des collectivités.
6. Investir dans l'autonomisation des adolescents, y compris l'initiation aux questions financières, l'apprentissage des compétences techniques et professionnelles, et un accès au crédit adapté à l'âge.

Nous vous rappelons que la réussite des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dépend de la manière dont 1,2 milliard d'adolescents, âgés de 10 à 19 ans, font face à cette étape de leur vie, et nous vous demandons :

- D'investir dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes modulables et fondés sur des données factuelles destinés aux adolescents et adaptés à leurs besoins spécifiques qui privilégient la participation des adolescents eux-mêmes et la collaboration avec ces derniers ; et
 - De recueillir des données ventilées selon le sexe, l'âge et le handicap et de veiller à ce que les programmes et politiques soient suivis, évalués et améliorés en s'appuyant sur des données factuelles et contribuent à renforcer la base mondiale de données factuelles et à améliorer les interventions à venir.
-